



Paris, le 22 mars 2021

Réunion de suivi de la mise en place des SGC du 18 mars 2021

Les constats et positions de FO exprimés lors du CT des DDI du 28 janvier 2021 restent d'actualité (à retrouver [ICI](#)), montrant bien la précipitation que nous avons pointée tout au long de l'année 2020.

Dans le cadre de ce comité de suivi, FO est revenue sur les points saillants suivants :

- **la situation des agents sur « lettre de mission »** → le suivi sera poursuivi, FO demandant un point d'étape à l'issue des décisions des cycles de mobilité en cours
- **le suivi des agents exerçant leur « droit de retour »** → l'administration accepte de mettre en place un suivi particulier
- **la bascule de la paie** → process en cours pour les agents des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, FO insistant sur le suivi individuel des situations d'agents exerçant leur « droit de retour » (pour éviter toute rupture de versement de la paie)
- **le respect de l'engagement à traiter les situations de mobilités anticipées par rapport à l'arrêté de restructuration ?** → le ministère de l'Intérieur confirme le principe de l'examen au cas par cas et s'engage à intervenir pour débloquer d'éventuelles situations.
- **la gestion des BOP métier** (cartographie des « exceptions » acceptées)...mais que restera-t-il de la gestion des BOP « métier » suite à la circulaire Castex du 10 mars ?
- **la chaîne médico-sociale** (cartographie des acteurs dans chaque département) → traité dans le cadre du dernier CHSCT des DDI (CR à retrouver [ICI](#))
- **l'action sociale** (cf liste des questions posées par FO) → traité dans le cadre de la réunion du 5 mars dernier (CR à retrouver [ICI](#)). Le ministère de l'Intérieur attend la signature des conventions de gestion des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie
- **le respect des droits syndicaux pour les agents transférés** (confirmation droits syndicaux attachés au CTM de l'agent) → confirmé lors du dernier CT des DDI
- **les règlements intérieurs** où en est-on ? **L'immobilier** où en est-on ? **La validation des contrats de services** où en est-on ? **La question de la délégation de signature DDI/SGC ?** → Ce dernier problème serait réglé...pour le reste ça avance lentement...mais sûrement (?)
- **sur le dialogue social.** Les instances ayant perdu des membres par départ subi (SGC ou DSDEN) ont-elles été complétées ? Confirmation que dans les arrêtés de constitution des instances, les agents du SGC n'ont pas à figurer comme membres de l'administration, mais experts (beaucoup de départements ont du mal à « imprimer »).
- **sur la formation** → confirmation que les demandes de CPF continuent à être gérées par chaque ministère ?

Mais l'actualité liée aux SGC est plus large et plus politique. La sortie en catimini, sans aucune concertation à quelque niveau que ce soit de la circulaire Castex du 10 mars 2021 sur la déconcentration de la gestion budgétaire et RH est la preuve du caractère et de l'objectif de la mise en place des SGC. A savoir être le bras armé :

- **de la banalisation des profils ministériels exerçant au niveau départemental**
- **de la coupure des chaînes ministérielles**
- **du renforcement de l'arbitraire dans la gestion des agents**
- **du développement de la précarisation de l'emploi public**

Et puisque nous ne sommes pas dupes, nous savons très bien que tout ceci est conçu pour déboucher en 2022 au versement des agents des DDI (enfin ceux dont les missions n'auront pas été transférées ou supprimées par la loi 4D ou toute autre réforme) dans un programme budgétaire unique géré par le MI, ainsi que leurs missions. Certains avaient déjà essayé en 2011, ils s'étaient cassés les dents. 10 ans plus tard, il reviennent à la charge, et notre détermination à nous y opposer reste intacte !

➤ **Quelques chiffres à retenir :**

5905 agents sur les 6413 prévus,

929 postes vacants mais 449 ont été pourvus. Il resterait à ce jour 480 postes vacants.

➤ **Sur la situation des SGC :**

➤ **Ministère du travail :** Moins d'agents finalement – sur 408 agents du programme 155, seul 126 agents souhaitent rejoindre les SGC – Inquiétant.

➤ **Outre-Mer :** La Martinique qui accusait un retard, semble être aujourd'hui sur les rails – les fiches évoluent assez peu. Sur 604 postes à pourvoir, 496 auraient rejoint les SGCD. Ils sont cependant 57 à ne pas vouloir les rejoindre.

➤ **Tour des départements par le MI :** Un tour des départements sur les problématiques des SGC a été effectué par le MI.

Les départements concernés étaient : Le Pas de Calais, la Manche, l'Ille et Vilaine, le Maine et Loire, la Réunion, le Val de Marne, l'Isère, la Moselle, le Gers et les deux Sèvres.

Beaucoup de problèmes ont été remontés tel que :

- la disponibilité cartes agents temporaires, la délivrance carte agent est suivie par le HCFHD (1/3 des départements n'ont pas passer de commandes!) relance des départements faite,
- des problèmes d'accès chorus pour lequel la Mobilisation de la direction financière du MI a été demandée,
- l'absence de convergence des systèmes d'information (Pré-existant et promis depuis la mise en place des SIDSIC,
- des problèmes d'accès aux Systèmes d'information RH ministériel (Problématique normalement réglée),
- des difficultés à créer du collectif et une culture commune, travail qui prendra plusieurs mois et qui démarrera après la crise COVID admet l'administration.
- les problèmes identifiés concernant la proximité perdue avec l'agent,
- des contrats de service qui ne sont toujours pas signés (présentés pour information en CT),
- les désignations de référents de proximité toujours pas résolues et conformes à l'instruction en vigueur
- les lettres de missions des agents n'intégrant pas les SGCD visiblement cela ne préoccupe pas le local. L'administration a attiré l'attention des structures qu'elles

doivent être faites(184 actuellement dont 14 en Outre Mer).

- les bascules de paye prévues en avril inquiètes. Ce que l'on sait, c'est qu'elles n'auront pas lieu comme prévu ! Les problèmes commencent !!!!

- **Point sur la désignation des directrices et directeurs**
 - 2 directeurs restent à désigner
 - L'origine des directeurs et directrices SGC seront communiqués prochainement.

- **Des conventions toujours pas signées :**
 - Les conventions sont toujours en cours. Certains départements attendent la mise en service des DEETS pour signer.

- **Transfert ETP SIC DIRECTE vers les SGCD (SIDSIC) –**
 - La négociation est difficile. Les ESIC logés au sein des DIRECCTE. Un désaccord existe sur le nombre d'ETP à transférer. Echéance prévue en septembre prochain.

 - **Concernant les agents qui ne souhaitent pas rejoindre les SGC, ils se sont repositionnés :**
 - 13 % sur une fonction métier,
 - 30 % ont effectué une mobilité,
 - 14 % sont partis en retraite,
 - 22 % ont un projet professionnel futur,
 - 21 % sous lettre de mission

- **La moyenne d'âge des SGC :** il est urgent aujourd'hui d'anticiper les départs à la retraite car aujourd'hui la pyramide est inversée et un nombre important des agents ont plus de 55 ans.

- **Positionnement des SGC :**
 - Les SGC sont majoritairement positionnés en préfecture. 11 SGC sont positionnés sur plus de 4 sites.
 - La localisation multisite des SGC : D'ici 2022 2023 60 % des SGC seront en monosite. 40 % seront sur multisites (Bi Sites?)

- **Surcharge de travail :** Les SIDSIC en surcharge de travail. Une externalisation de certaines tâches est proposée à ces services. L'exemple même de la mutualisation des fonctions support et le résultats au bout de quelques années d'existence des limites de la fusion où le but n'était autre que de faire des économies en personnel et qui oblige aujourd'hui (dans la précipitation) à avoir recours aux prestataires externes financés sur des budgets autre que ceux alloués aux SIDSIC. Peut-on parler d'économie ? Il en sera de même avec nos SGC d'ici peu !

- **Le terrain :** Une ambiance générale explosive liée à la mise en place précipitée de ce service et sur lequel nous n'avons cessé d'alerter !

- **La perte de proximité :** L'administration admet 4 mois après la mise en place des SGC un réel problème et propose d'arriver à retisser les liens de proximité qui existent entre les agents des SGC et du MI et des DDI. Il est en effet important qu'il y ait une liste de correspondants. Il ne faut pas travailler uniquement sur « ticketing » et la mise en place d'appels téléphoniques pour le traitement des cas d'urgence est désormais à l'étude.

- **Le droit au retour** : Cela n'est pas pointé au niveau local. L'administration demandera un suivi statistique sur les agents ayant exprimé formellement ce souhait. Cela peut refléter l'état d'esprit des SGC au niveau départemental.
- **Prime de restructuration** : L'administration reste et restera attentive aux situations individuelles ouvrant le droit aux primes de restructuration.
- **Bilan des postes pourvus par département** : Dans une prochaine réunion un bilan des postes pourvus par département sera fait afin d'en voir la répartition. Cela permettra de voir si certains départements sortent de la norme.
- **Les congés de formation** relèvent des ministères métier du périmètre ATE.
- **Action sociale** : ce qui crée des soucis : le MI attend du MAA et du MTE la signature de la convention et qui visiblement ces ministères traînent la patte. Le problème viendrait sur le fait que les crédits au niveau de ces SGC sont gérés au niveau départemental.
- **Formation des agents en SGC** : Les formations ont été mises en place avec les partenaires ministère. Elles sont multi origine. (Renoir, dialogue) au niveau local et national. Ces formations se font essentiellement en ligne (RH, finance, achat, immobilier, management, déontologie...). La fréquentation est désormais bonne aujourd'hui contrairement au départ.

"LES SGC SERONT EN PLACE AU 1ER JANVIER"
JEAN CASTEX

- **Référent de proximité** : Il faut affiner ce point par rapport à la quotité de temps plein ou temps partiel afin d'améliorer la situation sur le terrain. (50 % ont un référent de proximité, 50 % Chef de pôle ou adjoint qui assurent le rôle).



- **Les chantiers de convergence** : Régime indemnitaire, systèmes d'information, budgétaires. Ces sujets seront discutés au sein de l'administration puis abordés lors du prochain CT des DDI.

➤ **Droit au retour** :

- C'est inscrit noir sur blanc dans l'instruction RH, ce sont des engagements fermes qui ne peuvent pas revenir en arrière. Une enquête de terrain sera faite.
- Pas d'étude sur le devenir des agents qui n'ont pas voulu rejoindre les SGC car ils relèvent de leur ministère désormais.

Les prochains épisodes ...

- Comité Technique des DDI : 8 avril
- CHSCT des DDI: 12 avril
- Comité de suivi DDETS(PP) : date à fixer début mai